

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des ressources humaines présente son premier rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 28 novembre 2005, à 9 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 5 — *Loi sur les hygiénistes dentaires/The Dental Hygienists Act*;
- Projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur l'Association dentaire/The Dental Association Amendment Act*.

Composition du Comité :

- M. AGLUGUB;
- M^{me} BRICK;
- M. DYCK;
- M. EICHLER;
- M. JENNISSEN;
- M^{me} KORZENIOWSKI;
- M. MARTINDALE;
- M. ROCAN;
- M. le *ministre* SALE;
- M^{me} STEFANSON;
- M. SWAN.

Le Comité a élu :

- M. MARTINDALE à la présidence;
- M^{me} BRICK à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu sept exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 5 — *Loi sur les hygiénistes dentaires/The Dental Hygienists Act* :

Shelly Irvine-Day	Association des orthophonistes et des audiologistes du Manitoba
Sheelagh Smith	Particulier
Mickey Emmons Wener	Manitoba Dental Hygienists Association
Mary Scott	Provincial Council of Women of Manitoba
Joanna Asadoorian	Particulier
Rafi Mohammed	Association dentaire du Manitoba
Salme Lavigne	École d'hygiène dentaire de l'Université du Manitoba

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 6 — *Loi modifiant la Loi sur l'Association dentaire/The Dental Association Amendment Act* :

Rafi Mohammed	Association dentaire du Manitoba
---------------	----------------------------------

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 5) — *Loi sur les hygiénistes dentaires/The Dental Hygienists Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur l'Association dentaire/The Dental Association Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

M. MARTINDALE

Le 28 novembre 2005